

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ÉLABORATION DU PLU DE SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

Par arrêté n°2019-37 du 20 décembre 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-sur-Ecole. A cet effet, la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera
du 14 janvier 2020 au 13 février 2020 à 18h30**
en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Le mardi 14 janvier 2020 entre 9h15 et 12h en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le jeudi 23 janvier 2020 entre 16h30 et 18h30 en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le samedi 1^{er} février 2020 entre 9h15 et 12h en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le mardi 4 février 2020 entre 9h15 et 12h en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le jeudi 13 février 2020 entre 16h30 et 18h30 en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique) 2 rue Creuse - 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au samedi de 9h15 à 12h, le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10, sur le site internet de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole <http://www.saintsauveursurecole.fr/> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture
- par courrier postal avant le 13 février 2020 à 18h30 à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole 2 rue Creuse - 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE
- par courriel à l'adresse suivante mairie@saintsauveursurecole.fr avant le 13 février 2020 à 18h30
- En ligne à la rubrique commentaires sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 avant le 13 février 2020 à 18h30

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.saintsauveursurecole.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier d'élaboration du PLU arrêté en conseil communautaire
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- La dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.